

ARRÊTÉ N°2026-120

**ARRETE PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ N°2026-102 DU 8
JUILLET 2026 PORTANT MESURES TEMPORAIRES DE
PRÉVENTION DU RISQUE D'INCENDIE**

Le Maire de la commune d'Airvault,

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu Le Code forestier ;
- Vu L'arrêté municipal n°2026-101 du 8 juillet 2026 portant mesures temporaires de prévention du risque d'incendie ;
- Considérant que les conditions météorologiques ayant motivé la prise de l'arrêté n°2026-101 ont évolué favorablement ;
- Considérant que le niveau de risque d'incendie sur le territoire communal ne justifie plus le maintien des mesures temporaires de prévention instaurées par cet arrêté ;
- Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de mettre fin aux restrictions édictées par l'arrêté précité ;

ARRÊTE

Article 1 – Abrogation

L'arrêté municipal n°2026-101 du 8 juillet 2026 portant mesures temporaires de prévention du risque d'incendie est abrogé à compter du **28 août 2026 à 12h00**.

Article 2 – Fin des mesures temporaires

À compter de la date et de l'heure mentionnées à l'article 1, les interdictions prévues par l'arrêté n°2026-101 cessent de produire leurs effets. Les usages des espaces publics concernés sont rétablis dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3 – Publicité

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur les supports de communication de la commune.

Article 4 – Exécution

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Technique ;
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Airvault ;
- Monsieur le Chef du Centre de Secours et d'Incendie d'Airvault.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

AR-Préfecture

079-200085785-20260828-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-08-2026

Publication le : 28-08-2026

Airvault, le 27 août 2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET